

## Les systèmes de solidarité et les politiques d'intégration sociale

<i>Introduction</i> .....	121
1. De la pauvreté et de l'exclusion au Maroc .....	122
1.1. La fracture sociale .....	122
1.2. Évaluation quantitative de la pauvreté .....	122
1.3. Paramètres qualitatifs de la pauvreté .....	123
2. Systèmes et acteurs de solidarité engagés dans le processus de réduction de la pauvreté .....	123
2.1. De quelques formes traditionnelles de solidarité sociale .....	124
2.1.1. La Jmaâ .....	124
2.1.2. La Twiza .....	124
2.1.3. L'Agadir .....	125
2.1.4. L'Ouzi'a .....	126
2.2. Le réseau familial de solidarité .....	126
2.3. Emergence et dynamique du tissu associatif .....	127
2.4. Une participation très limitée des communes dans le domaine de la pauvreté .....	129
2.5. L'engagement de l'État en matière de réduction de la pauvreté .....	129
2.5.1. Le véritable engagement volontariste de l'État est récent .....	129
2.5.2. Les facteurs exogènes de l'engagement étatique .....	130
2.5.3. L'approche participative .....	131
2.5.4. Les axes prioritaires de la stratégie .....	131
2.5.5. De nouveaux moyens pour une meilleure appréhension du phénomène de la pauvreté .....	132
2.5.6. Un financement de plus en plus substantiel pour le secteur social .....	132

3. Les composantes des filets sociaux de sécurité .....	133
3.1. L'Entraide Nationale .....	133
3.2. La Promotion Nationale .....	135
3.3. La Caisse de compensation .....	136
3.4. Les cantines scolaires .....	137
4. Les programmes d'intégration sociale	
de la seconde génération .....	139
4.1. Le programme des Priorités Sociales du (BAJ I) .....	139
4.2. Les programmes de mise à niveau et d'équipement	
du monde rural et d'amélioration des conditions de vie	
des populations rurales .....	140
4.2.1. Le PAGER : Progression significative de l'accès	
à l'eau potable en milieu rural .....	140
4.2.2. Le PERG : Vers la généralisation de l'électrification	
rurale .....	142
4.2.3. Le PNCRR : Les efforts de désenclavement en milieu	
rural .....	143
4.3. Le Programme de logement social : La stratégie de lutte	
contre l'habitat insalubre .....	144
4.3.1. Les fondements de la stratégie .....	145
4.3.2. Le programme physique .....	145
4.3.3. Le cadre juridique .....	145
4.3.4. Réalisations et perspectives .....	146
<i>Conclusion et recommandations</i> .....	146
<i>Références bibliographiques</i> .....	148

MOUNIR ZOUTEN

« Aussi faut-il que l'on ne fasse pas un seul pas vers l'intégration dans la société sans en faire un vers plus de liberté ».

Karl Polanyi, « La grande transformation »

« La complexité appelle la stratégie. Il n'y a que la stratégie pour s'avancer dans l'incertain et l'aléatoire (...). Elle est l'art d'utiliser les informations qui surviennent dans l'action, de les intégrer, de former soudain des schémas d'action et d'être apte à rassembler le maximum de certitudes pour affronter l'incertain ».

Edgar Morin

## *Introduction*

Après cinq décennies d'indépendance, le problème crucial de la société marocaine demeure celui de la pauvreté et de l'exclusion d'une grande frange de sa population. Il y a encore, et malgré de louables efforts notamment après les années 1990, des déficits sociaux significatifs particulièrement dans le monde rural et dans de multiples zones périurbaines. Une large couche de la population continue à vivre dans des conditions socio-économiques très précaires et se trouve défavorisée en termes d'insertion efficace dans le processus de croissance et de développement du pays.

Il est historiquement vrai que le Maroc a, depuis le début de l'indépendance, tenté de faire face au problème de la pauvreté en élaborant des actions sociales en faveur des populations démunies. Cependant, les actions entreprises ont été réalisées en l'absence d'une vision globale, complémentaire et cohérente. Ce n'est qu'après les années 1990 que les pouvoirs publics ont commencé, réellement, à avoir des stratégies plus ou moins cohérentes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Il y a eu, en fait, depuis l'indépendance du pays, deux générations de politique de développement et d'intégration sociale, entrecoupées par la phase du Programme d'Ajustement Structurel (1983-1993). La première génération fonctionnait avec quelques composantes permanentes de filets sociaux de sécurité (la Promotion Nationale, l'Entraide Nationale, la Caisse de Compensation, les Cantines Scolaires et les Programmes Alimentaires destinés aux mères et aux enfants). La seconde génération des programmes sociaux, ceux qui sont intervenus au cours des années 1990 juste après la fin de la période du PAS, a pris, sous l'impulsion des plus hautes autorités de l'État, une nouvelle dimension pour parer aux déficits sociaux importants. Cette nouvelle génération de politique d'intégration sociale comprend, en plus des actions des anciennes structures qui ont continué à fonctionner, d'importants programmes d'amélioration des conditions de vie, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, dont les résultats sont perceptibles sur le développement humain.

# 1. De la pauvreté et de l'exclusion au Maroc

## 1.1. La fracture sociale

La pauvreté dans la société marocaine est un signe de fracture sociale, un indice de marginalisation. Son extension traduit la profondeur des inégalités sociales qui ne sont pas nouvelles au Maroc. Elles ont caractérisé largement le système social traditionnel. Mais, aujourd'hui, ces inégalités n'ont plus la même signification. Auparavant, les pratiques de l'entraide constituaient un filet de sécurité qui mettait les personnes et les familles à l'abri du pire. L'éclatement des cadres sociaux anciens, la dislocation et l'individualisation des cellules familiales ont largement privé le corps social de ces garanties. Aujourd'hui, le monde des plus riches et des familles plus ou moins aisées n'est plus le même que celui des pauvres. Le premier est ouvert sur la consommation, l'échange et le progrès; le second n'est vécu qu'au sens de l'exclusion sociale. C'est dans ce sens que la pauvreté au Maroc est marginalisation et fracture sociale.

## 1.2. Évaluation quantitative de la pauvreté

Selon les Enquêtes Nationales sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM), le taux de pauvreté au Maroc est passé de 13 % en 1990-91 à 19 % en 1998-99, notamment sous l'effet de la succession de plusieurs années de sécheresse. Ce taux a, à nouveau, baissé à 13,7 % selon la dernière ENCDM 2000-2001. Ce sont les résultats du recensement de la population et de l'habitat de septembre 2004 qui donneront une image plus ou moins réelle du nombre des pauvres au Maroc et de leurs conditions de vie.

En tout état de cause, la pauvreté au Maroc est plus prononcée dans le milieu rural que dans les villes. L'évolution, selon les données des enquêtes déjà réalisées, montre que l'écart des taux de pauvreté entre les villes et les campagnes va en s'accroissant. Il a doublé entre 1971 et 1985 (1,6 à 2 %) et a même triplé entre 1985 et 2001 pour atteindre 3 %.

Le taux de pauvreté en milieu urbain est passé, selon la dernière ENCDM, de 10,5 % en 1999 à 6,3 % en 2001. Alors que dans le monde rural, la réduction de la pauvreté s'est faite à un rythme plus lent, puisque, sur la même période, son taux est passé de 25,2 % à 23,1 %.

Selon cette dernière Enquête, si la pauvreté est limitée dans les grandes villes comme Casablanca (1,6 %), Rabat-Salé (7 %) ainsi que dans le Sud du pays où le taux atteint 7,6 %, elle est plus prononcée dans certaines régions comme Meknès-Tafilalet (39,8 %), Gharb-Cherarda (30 %), Marrakech-Tensift (26,3 %), Souss-Massa (26,3 %) et l'Oriental (25,3 %). Cette disparité régionale est d'ailleurs confirmée par l'évolution de la dépense des ménages. La dépense globale annuelle moyenne par personne, concernant aussi bien l'alimentation, l'éducation, la santé et l'habitat, varie entre 14 366 DH et 10 162 DH à Casablanca et dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Dans les régions moins aisées (Oriental, Meknès-Tafilalet, Gharb-Cherarda et Marrakech-Tensift), elle varie entre 6 883 et 6 228 DH par an. Au niveau national, elle est de l'ordre de 8 280 DH par personne. Ramenée au quotidien, cette dépense moyenne annuelle est insignifiante puisque le marocain dépense en moyenne 22 DH par jour. Le budget passe à 40 DH par jour pour un habitant de Casablanca et il est de seulement 18 DH pour un habitant de Marrakech.

### 1.3. Paramètres qualitatifs de la pauvreté

La pauvreté ne peut cependant se résumer à un bilan en termes de revenus et/ou de dépenses des ménages. Elle s'exprime aussi en termes de vulnérabilité et de précarité des existences individuelles. Être pauvre, ce n'est pas seulement survivre aux limites des besoins essentiels, c'est surtout de ne jamais être sûr du lendemain, de ne pas savoir si l'on pourra, au moins, trouver ce minimum dont dépend la survie.

**Aucune statistique, aucune donnée chiffrée ne peut traduire l'angoisse d'une telle situation.**

En outre, la pauvreté comporte, au-delà de son aspect d'ordre matériel, plusieurs autres paramètres liés à l'éducation, à la santé et à l'environnement. La pauvreté, qui implique un revenu faible, signifie aussi malnutrition, mauvaise santé persistante, insuffisance d'éducation scolaire et logement de mauvaise qualité. Elle signifie aussi chômage ou sous-emploi chronique, impossibilité d'accéder à de nombreux services sociaux, juridiques ou d'information et incapacité de faire valoir ses droits civiques ou politiques. En d'autres termes, la pauvreté n'est pas un phénomène uniquement d'ordre matériel, elle est liée à l'accès aux services sociaux essentiels : accès à la scolarisation, à la santé, à l'eau potable et l'assainissement, à la culture, à l'information... Ce n'est plus en termes de revenus que l'on parle de pauvreté, mais également en termes de qualité de vie et de degré de liberté et de participation.

Les pauvres ne sont, en effet, que très peu représentés dans les organes électifs. Ils n'ont que marginalement accès au crédit et aux banques. Ils n'ont que d'infimes possibilités de mobilité sociale vers le haut. D'une manière générale, ce sont les autres qui parlent pour eux : leaders politiques, autorités locales et traditionnelles, fonctionnaires chargés de la promotion des programmes de développement, ONG, etc. Dans ces conditions, il ne peut pas y avoir de démocratisation réussie si une part essentielle de la population du pays continue à accuser un tel retard sur le plan économique, social et politique.

Une société, comme le Maroc, longtemps caractérisée par la force de ses liens sociaux, n'en viendrait-elle pas à être aujourd'hui définie par l'ampleur de sa fracture sociale ? Une telle situation doit sans nul doute être corrigée car elle est, à terme, porteuse d'instabilité politique et de contre performances économiques.

## 2. Systèmes et acteurs de solidarité engagés dans le processus de réduction de la pauvreté

Dans le contexte marocain, les systèmes et les acteurs sociaux de solidarité, impliqués dans la réduction de la pauvreté, sont divers et variés. Il y a, bien entendu – et de plus en plus – l'État et ses organes institutionnels classiques et nouveaux souvent soutenus par les organisations internationales. Il y a, ensuite, les ONG et, dans une moindre mesure, les collectivités locales. Il y a, également, – et ceci est un fait nouveau en dehors du statut des mécènes et des bienfaiteurs – quelques opérateurs du secteur privé. Ceux du moins qui inscrivent leur démarche entrepreneuriale dans le cadre de l'entreprise citoyenne. Ils ont, d'ailleurs tout récemment, institutionnalisé leurs actions en signant des conventions de partenariat avec un certain nombre d'associations de quartiers à Casablanca en vue de soutenir les activités de proximité en faveur de groupes sociaux démunis. Et il y a, enfin, les réseaux traditionnels de solidarité, communautaires et familiaux, qui demeurent vivaces. Donnons d'abord un aperçu sur ces formes traditionnelles de solidarité avant de revenir sur celles qui sont pratiquées aujourd'hui.

## 2.1. De quelques formes traditionnelles de solidarité sociale

Si le rythme de désintégration des « Jmaâ » s'est accéléré depuis notamment les années soixante-dix, suite à l'aggravation de la crise sociale et économique et à l'amplification du phénomène de la migration rurale-urbaine, force est de constater qu'il y a encore une survivance de ce système traditionnel de solidarité dans certaines régions du pays et notamment dans le sud.

En effet, la société marocaine d'aujourd'hui, et notamment la société rurale, recèle encore de forts indices de solidarité sociale émanant de systèmes traditionnels hérités du passé. Cette solidarité est toujours vivace singulièrement dans le Sud marocain. Elle représente la capacité du groupe à s'épauler et à collaborer pour réussir son projet social. Elle est basée sur la tradition communautaire profondément ancienne dans l'histoire du pays. C'est un capital social qui a permis aux structures socio-spatiales de solidarité traditionnelle de fonctionner et qui permet aujourd'hui encore la mobilisation de la population au niveau des douars.

### 2.1.1. La Jmaâ

La « Jmaâ » avait et continue d'avoir encore dans un certain nombre de régions du pays pour vocation, en plus de la fonction organisationnelle communautaire, de se charger de différents services nécessaires à la vie de la communauté. Elle prend en charge, par exemple dans les régions du Sud, les activités relatives à la gestion des affaires hydrauliques ou des *seguias* (tour d'eau et prestations de travail d'entretien), la défense des intérêts fonciers des groupes de *qsour* (défense des terres collectives situées en dehors des palmeraies), la gestion des affaires de la mosquée (désignation et rémunération de *fquih-taleb* et entretien de l'édifice), la désignation des jardins de récoltes et le berger du cheptel et secondairement la fixation de calendrier agricole, la participation à différentes corvées d'entraide, etc...

Ce dynamisme des *Jmaâ* dans le Sud se manifeste, aujourd'hui, à travers la collaboration avec les élus locaux ruraux pour devenir un véritable outil d'autorégulation sociale et de promotion d'« *igherm* » et de « *qsour* ». Ainsi, par exemple, on assiste à une participation à la gestion de l'électrification du douar.

Pour ce qui concerne les systèmes traditionnels de solidarité, il y a lieu de noter la survivance d'un certain nombre de pratiques communautaires telles que la *Twiza* (ou *Tiwizi*), l'« *Agadir* » et l'« *Ouzi'a* »...

### 2.1.2. La Twiza

La *Twiza*, la plus connue d'entre elles, est une tradition de droit coutumier qui consiste en une pratique de corvée collective pour réaliser, par les membres d'un groupement des travaux soit au profit d'un des membres soit pour la collectivité toute entière. C'est une sensibilisation collective bénévole dont adhère toute la population pour donner l'assistance sous forme d'un travail au profit de la société. À l'origine, cette corvée était obligatoire et gratuitement accomplie pour la culture des terres et la récolte des moissons appartenant au chef de tribu. Plus tard, elle s'est généralisée en devenant volontaire et rituelle. Dans le sud, un grand nombre de « *khattarates* » (sources d'eau souterraines), de chemins, pistes et routes tertiaires, de *medersas* ont été réalisées dans le cadre de la *Twiza*. Celle-ci a quelquefois une consonance religieuse lorsque la communauté travaille sans réciprocité pour les membres d'une *Zaouïa*, le *Fquih* d'une *medersa* ou encore pour une « *Timzguid* » (école coranique). La *Twiza* concerne donc toute sorte de travaux particuliers dont bien sûr les travaux agricoles (travaux de labour, de moisson, d'irrigation et élevage par exemple). Dans ce dernier cas, cette coopération est appelée « *Tiwili* ». C'est une forme d'entraide et de surveillance à tour de rôle du troupeau bovin d'un douar.

Dans le Sud, la solidarité communautaire déployée dans le cadre de la *Twiza* est sans doute celle des irriguants. En effet, la communauté d'irrigation est parmi les structures sociales organisationnelles la mieux structurée, la mieux organisée parce que la relation entre les membres de cette communauté est définie par

des éléments précis. Un réseau d'irrigation constitue le support matériel de la relation entre les membres de la communauté par le biais de leur propriété foncière. L'exigence de la force de travail pour le creusement de ce réseau, pour sa défense et son entretien ensuite constitue le lieu durable de solidarité entre ces membres. Un tour d'eau attribué à chacun des membres la quantité d'eau lui revenant et selon des règles coutumières strictes, permettant d'éviter les conflits entre les membres du village.

Pour veiller à la maintenance du système d'irrigation et surveiller la répartition égalitaire, les habitants du Haut Atlas, par exemple, ont développé un système de gestion particulier basé sur l'élection de leaders en la matière. La gestion nécessite une surveillance compliquée et parfois d'une extrême délicatesse. C'est un fonctionnaire communautaire qui l'exerce, l'« Amazzal » (ou « Jerray », coureur). Occuper une telle fonction implique initiative et probité, mais surtout une capacité à respecter un ordre collectif, fait de lois non écrites. Le personnage qui l'assume est en général soumis à la désignation unanime de ses concitoyens et ne peut se maintenir, même par l'autorité temporelle, qu'avec leur confiance. La confiance est stratégique dans les milieux contraignants. La gestion de l'eau imprime dans la psyché, depuis des millénaires, qu'il faut harmoniser l'intérêt individuel avec celui de la communauté.

La désignation d'une autorité est l'une des occasions où la collectivité consolide son union et sa solidarité. C'est le cas de la désignation d'un « Amghar » dont le mandat est déterminé par la communauté. La procédure de la désignation de cette institution nommée « Amghar », telle qu'elle est encore aujourd'hui, se fait à travers une réunion des chefs de familles, titulaires des quantités d'eaux, les délégués des terres collectives. Ils désignent une personne qui s'occupe de la gestion des entretiens des Seguias et des khattaras (Amghar). Le mandat de celui-ci est d'une année non renouvelable. On y désigne aussi par la même occasion les sous Amghar, appelés : « Idbab noumour » de chaque fraction de la tribu.

La première des attributions d'Amghar est de déterminer les durées de travail pour chacun des titulaires des parts d'eau, appelées « Taggourt ». Cela suppose que ce personnage connaisse les parts et les apports en eaux pour chacun. Le nombre de jours des travaux d'entretien des seguias pour chaque ménage est proportionnel à cette part (Taggourt). La personne, par exemple, qui possède une Taggourt de 6 heures d'eau doit travailler pendant 3 jours entiers. En dépit de cette responsabilité difficile d'Amghar, celui-ci n'a aucune rémunération en argent en contrepartie de son travail. Cependant, il bénéficie du prestige au sein de sa communauté et on exonère son ménage des travaux d'entretien des Seguias.

Après la désignation de l'Amghar, la Jmaâ fixe dès lors les contraventions appelées « Izmaz ». La valeur des amendes rassemblées par les sous-Amghar (les idbab noumour) est versée toujours au profit des travaux des Seguias. Il en résulte, sans équivoque, la solidarité et la coopération entre les irriguants dans la jouissance et l'exploitation des ressources hydrauliques selon une organisation coutumière adéquate reposant sur les circonstances et les valeurs sociales existantes.

### 2.1.3. L'Agadir

L'« Agadir » (ou « Iguidar ») est le grenier collectif, connu avant la colonisation dans la plupart des pays d'Afrique. Les premiers Agadir remonteraient aux débuts de la sédentarisation des tribus du sud du Maroc. Ils auraient été institués pour servir de refuges aux personnes et aux biens contre les attaques que ces tribus se livraient les unes contre les autres.

Le système de grenier collectif permet de conserver les grains, d'assurer leur défense et de les distribuer en cas de besoin, entre les membres de groupe. Dans le Souss, des Iguidar subsistent. Deux sortes de constructions servent de greniers collectifs, soit aux habitants du village, soit à ceux d'une tribu entière : des constructions au centre du village ou des bâtisses construites sur des positions élevées, isolées et difficiles d'accès. Mais dans tous les cas, ils sont composés d'une mosquée, d'une pièce réservée à la Jmaâ, d'une autre allouée aux dévots. La fonction économique de l'Agadir est très importante. Il sert d'entrepôt des surplus réalisés les années de bonne récolte. Tous les propriétaires participent solidairement aux frais de construction et d'entretien de la bâtisse, proportionnellement au nombre de pièces qui leur sont allouées et des services qui leur sont rendus. Le fonctionnement de l'Agadir est assuré par la Jmaâ. Celle-ci est consti-

tuée de notables, choisis parmi les édificateurs de l'Agadir ou leurs descendants. Ces notables (appelés « Oumana » ou « Oummal » ou « Influss ») administrent l'Agadir en se référant à son statut coutumier, généralement transcrit en arabe classique et déposé dans la pièce réservée à la Jmaâ. L'administrateur (appelé amine) veille à l'application du statut et exécute les sanctions décidées par la Jmaâ en cas de violation de son contenu.

#### *2.1.4. L'Ouzi'a*

L'Ouzi'a est aussi une pratique traditionnelle communautaire caractéristique du milieu rural marocain. Il s'agit d'une association dont l'objet est l'achat d'une bête avec l'intention de la partager proportionnellement aux apports de chacun des associés. Cette pratique est souvent associée à une coopérative de consommation. Elle est surtout pratiquée dans la partie centrale au Moyen Atlas. Des personnes au pouvoir d'achat limité y font appel pour se procurer, à moindre frais, la viande dont les membres de leur famille ont besoin. Cette pratique est imprégnée non seulement de l'esprit d'égalité et de solidarité, mais elle reflète aussi un esprit de charité. Concrètement, la Ouzi'a tient compte des possibilités de chacun. Elle consiste en des apports en argent, versés par les associés à un collecteur de fonds, également participant à l'Ouzi'a. Ces fonds vont permettre d'acheter une bête dont le prix est connu d'avance. Le partage se fait entre les parties sur la base d'une stricte égalité dans la qualité des parts et d'une proportionnalité du rapport quantité prix. Quelques parts de l'Ouzi'a sont toujours réservées aux nécessiteux du village.

Ce sont là trois exemples des traditions communautaires les plus connues au Maroc. Cependant, de ce communautarisme détecté encore çà et là, il ne reste plus que des empreintes, décelables au niveau des réflexes et des comportements individuels. La désagrégation de la société traditionnelle, la disparition des causes objectives qui avaient été à l'origine de telles traditions s'accompagnent tout naturellement du dépérissement des institutions et pratiques traditionnelles d'antan.

En définitive, le système traditionnel de relations sociales comporte des indices de solidarité susceptible d'être mobilisée au service du développement économique et du progrès social dans le contexte actuel. C'est un système de régulation, avec des pratiques régulatrices et protectrices élaborées, qui peut s'avérer efficace dans les processus de développement intégré et dans le cadre d'action de solidarité du groupe aux besoins des plus pauvres.

## **2.2. Le réseau familial de solidarité**

Dans l'état actuel des choses, le réseau familial intervient encore, lui aussi et de manière directe, dans le champ social se rapportant à la solidarité et la réduction de la pauvreté. Face à la détérioration continue du pouvoir d'achat d'un certain nombre de groupes sociaux, l'entraide familiale demeure assez vivace. Elle se révèle être encore une parade possible aux difficultés croissantes de la vie quotidienne chez les catégories modestes de la population. Sous la pression d'une conjoncture socio-économique défavorable, les familles pauvres cherchent une solidarité active pour satisfaire leurs besoins spécifiques. Elles développent en conséquence des stratégies de subsistance qui leur permettent de faire face aux conditions auxquelles elles sont soumises. C'est ce qui les amène à surmonter les contraintes et les obstacles affectant leur capacité productive.

Sur le plan des activités génératrices de revenus, la précarité qui caractérise les conditions de vie de ménages pauvres fait en sorte que ces derniers mobilisent tous les membres de leur famille afin de multiplier les sources de revenu, aussi irrégulières et dérisoires soient-elles. Dans un contexte d'appauvrissement général, le travail de tous devient partie intégrante de la stratégie économique familiale de survie. Il procure à la cellule familiale des revenus qui lui permettent d'acquérir une certaine autonomie financière, nécessaire à

satisfaire les besoins fondamentaux et, partant, garantir, sa survie : se nourrir, se vêtir et se loger. Autrement dit, pour arriver à survivre, il y a une impérieuse nécessité de mobiliser le groupe familial. Tous ses membres se mettent à contribution par l'apport d'un salaire ou d'un revenu. La pluralité des contributions au revenu familial est une stratégie mise en œuvre par les membres de la famille qui partagent l'espace commun et participent à l'économie domestique. Cette mobilisation générale de la force de travail est d'autant plus possible que la législation en matière d'emploi est défaillante. Il n'y a pas, en effet, de contrôle du marché du travail, celui-ci faisant encore largement appel aux enfants.

Le réseau familial apporte, dans le cadre de la migration interne, un soutien décisif dans la recherche de l'intégration des immigrants dans la vie active à travers les possibilités d'emploi. En l'absence de véritables institutions d'accueil et d'embauche de la main-d'œuvre, ce sont les familles des zones d'arrivée pour les immigrants qui prennent le relais. Elles représentent, par ce fait, des « micro agences pour l'emploi » en participant à la recherche du travail et des structures alternatives d'emploi lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes des employeurs qui embauchent pour leur propre compte.

Par ailleurs, les transferts en argent et les autres biens et services reçus par les groupes défavorisés à travers le canal de la migration interne ou internationale contribuent à atténuer certaines causes de la pauvreté. Pour les pauvres, les transferts en faveur de leur ménage constituent, quelle que soit leur nature, une source de revenus ou de ressources qui améliorent leurs conditions de vie. Ils peuvent subvenir à une partie de leur consommation courante, soutenir la scolarisation de leurs enfants, financer certains de leurs soins médicaux et contribuer à la réalisation de leur logement. Dans le cas des migrants appauvris en ville, les envois provenant du monde rural leur permettent, en générant des flux de bénéfices variés, d'éviter les dépenses normalement encourues dans le système de commercialisation en ville. Cela est en soi bénéfique pour ces populations, car les flux alimentaires qu'ils reçoivent représentent une entraide appréciable qui comble une part importante des besoins des ménages concernés.

Le déploiement de stratégies se manifeste à travers la solidarité familiale qui est mobilisée comme une ressource pour la survie. La durabilité et l'utilité de la solidarité sont si primordiales qu'elles constituent les gages de survie des ménages pauvres et de leur éventuelle promotion. Par la solidarité qu'il procure, le réseau familial constitue une ressource souple, adaptée à la demande et qui intervient rapidement tout en permettant d'offrir une aide à long terme à ses membres. Ainsi, c'est le réseau familial qui représente le recours le plus solide et le plus facilement mobilisable. Sa présence active constitue un gage et une garantie de sécurité, d'assurance et de stabilité. Que viennent à céder ces remparts des logiques familiales et on risque de connaître des situations de crise grave et de se retrouver avec des villes incontrôlables !

Si les rapports de solidarité se tissent d'une manière spontanée autour de la parenté, il existe également d'autres formes de solidarité entre les populations pauvres qui les mobilisent en matière d'actions sociales : le voisinage, le groupe ethnique et la communauté religieuse. À ce propos, il faut noter le rôle joué par les mosquées comme lieu de rencontre. Les actions sociales menées à partir des mosquées se rapportent à l'assistance de l'ensemble des groupes défavorisés. Elles sont souvent l'œuvre de mouvements religieux qui profitent du vide laissé par les autorités publiques et les organisations politiques dans les espaces marginalisés pour acquérir la sympathie et l'adhésion des populations pauvres.

### *2.3. Emergence et dynamique du tissu associatif*

Le contexte général depuis une décennie au Maroc est particulièrement favorable à l'implication des ONG dans les efforts de développement participatif et du progrès de la société. Les changements qui affectent l'économie marocaine et les politiques publiques de développement, les différents réajustements qui sont en cours sur les plans économique, social, politique et culturel, sont autant de facteurs qui favorisent l'implication des populations dans leur propre développement.

Plusieurs ONG interviennent dans la réduction de la pauvreté en jouant un rôle d'avant garde contre les exclusions. Elles semblent de plus en plus conscientes du rôle déterminant qui leur incombe dans la proposition d'un nouveau modèle de vie. Plusieurs domaines retiennent l'attention de ces ONG, en vue d'apporter des solutions économiquement acceptables pour les plus démunis et écologiquement durables : celui de la promotion des micro-entreprises (micro-crédits), celui de la construction d'infrastructures sociales diverses (maisons de quartiers, équipements religieux, sportifs et culturels, etc.), celui de l'assainissement (évacuation des eaux usées, enlèvement des ordures) et du contrôle de la pollution des écosystèmes périurbains (côtes, rivières, etc.), celui enfin de l'aménagement des espaces verts et de loisirs.

Le champs de la participation véritable à la dynamique du progrès et du développement du pays leur est aujourd'hui relativement ouvert. Les ONG sont considérées dans ce contexte comme des partenaires autonomes qui agissent dans le champs du progrès et du développement socio-économique du Maroc. Une seule raison permet d'en convenir : L'engagement gouvernemental qui a érigé les ONG en partenaires potentiels susceptibles de jouer un rôle crucial dans le développement régional et local. En effet, les pouvoirs publics sont aujourd'hui conscients et convaincus que les ONG et les méthodes participatives qu'elles préconisent ont un rôle à jouer dans l'édification du développement du pays. Ce sont pour, le gouvernement, des composantes essentielles des organisations de l'économie sociale, à côté des coopératives et des mutuelles. Cette considération est un signal fort quant à la disposition du gouvernement à traiter désormais avec les ONG en tant que partenaires dans les efforts de développement. Une récente circulaire du Premier Ministre vient de suggérer aux différentes administrations et organismes concernés par le développement social d'établir des partenariats durables avec le tissu associatif pour l'appui au développement et la lutte contre la pauvreté.

Certaines ONG sont désormais des partenaires des institutions publiques et des communes, soit parce que leurs activités s'adressent à des populations défavorisées, soit parce qu'elles ont su développer des programmes à forte composante sociale. Aujourd'hui, les responsables des différents secteurs font appel de plus en plus massivement à ces ONG parce qu'ils savent pertinemment qu'on ne peut pas résoudre les problèmes s'il n'y a pas une intervention forte des ONG. De ce fait, ces dernières sont soumises à une demande et à une pression considérable pour intervenir sur des problèmes de leurs compétences, mais aussi, plus largement, pour prendre en charge tous les problèmes que les pouvoirs publics ne peuvent pas ou ne savent pas résoudre. Si les ONG contribuent par leur action à atténuer l'impact social de l'exclusion, elles n'en déresponsabilisent pas moins l'État en le déchargeant de sa vocation première, qui est de financer et de fournir les services économiques et sociaux de base. S'ouvre là un champ stratégique de la construction des partenariats ONG/institutions locales. La mise en œuvre des projets d'amélioration du cadre de vie, qui ne saurait se faire sans l'implication des autorités locales et en particulier, municipales, devrait être l'occasion de reconstruire au niveau local, les nouvelles scènes et règles de la participation citoyenne et de la gouvernance locale.

La mobilisation se fait également dans le cadre d'amicales ou d'associations de quartiers qui apportent une contribution complémentaire aux projets d'équipement et de restructuration des quartiers sous-équipés. Les populations des quartiers s'impliquent de plus en plus dans la solution des problèmes urbains, grâce au renforcement de leurs capacités d'organisation. Leurs interventions portent, pour l'essentiel, sur l'amélioration du cadre de vie communautaire et sont menées à travers des opérations d'assainissement de l'environnement. L'organisation des populations en amicales d'habitants ou autres associations de quartier est une des voies qui a permis d'engager le processus de négociation entre les populations des quartiers clandestins et les institutions pour la reconnaissance de ce type d'habitat.

Les actions des associations sont des supports importants dans la mise en œuvre des programmes d'actions dans le cadre des efforts de développement économique et social. Les O.N.G. peuvent jouer un rôle important dans le rapprochement avec les populations les plus marginalisées, dans les régions et les quartiers les plus démunies. De ce fait, leur implication dans la réalisation des programmes de lutte contre la pauvreté est une nécessité incontournable.

## ***2.4. Une participation très limitée des communes dans le domaine de la pauvreté***

Le niveau communal est, en principe, un lieu stratégique pour la mise en œuvre d'un modèle de développement local engagé résolument dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif avoué est d'arriver à doter chaque quartier ou groupe de quartiers d'infrastructures de base essentielles. À travers le développement des équipements communautaires, la commune cherche à corriger les disparités de développement au sein de son territoire de compétence.

Or, l'analyse, sur la longue durée, des communes au Maroc montre que le clientélisme a pris le pas sur la gestion rigoureuse et la mise en place d'une administration efficace capable de faire face à la demande sociale et de résister aux empiètements du pouvoir central. En outre, la participation des communes à la gestion est très limitée par la modicité des ressources. Ces dysfonctionnements pénalisent l'administration communale dans son rôle d'animation, de gestion et de conduite d'actions de lutte contre la pauvreté.

Afin d'assumer leurs responsabilités dans lesquelles s'inscrit le volet de lutte contre la pauvreté, une formation préalable s'impose en faveur des élus et des responsables locaux. L'exécution des missions confiées aux communes nécessite, face à la complexité croissante des problèmes, le renforcement des capacités locales en matière de management, de conduite et de gestion des projets. Cette formation, qui vise à améliorer les techniques de gestion des ressources humaines, financières et techniques de la commune, contribuera à renforcer la coordination et la dynamisation des services communaux. La formation des élus doit également concerner le repérage et l'évaluation des besoins de la population cible. Les communes devraient orienter leurs actions vers les zones regroupant le plus de personnes nécessiteuses et avoir des cibles précises : sous employés, chefs de familles et notamment les femmes, personnes âgées, jeunes... Le rôle de la formation dans ce domaine consiste à leur apporter des outils pratiques leur permettant une meilleure connaissance et suivi de leur environnement social. Elle vise aussi à favoriser l'instauration de nouveaux rapports de partenariats entre la collectivité et les acteurs locaux, publics, privés, et associations.

En mobilisant et en organisant le potentiel local de solidarité, il est tout à fait possible d'aller localement à l'encontre des formes de marginalisation les plus criantes et les plus extrêmes. En effet, il existe, sur le plan local, de nombreuses volontés, potentialités, compétences et richesses humaines et matérielles mises à profit partiellement et qui peuvent se mettre à disposition pour améliorer les conditions de vie des plus démunis de leurs concitoyens. Cette perspective doit commencer par identifier les actions imaginables et souhaitables dans le domaine de la pauvreté et par ouvrir, ensuite, les voies de mobilisation des énergies locales, puis d'exploitation des synergies utiles possibles à travers des partenariats multiples entre acteurs locaux, qu'il s'agisse de départements techniques, des collectivités locales, des opérateurs économiques formels ou informels ou encore de la société civile. La décentralisation ne doit pas être uniquement une décentralisation à caractère administratif, mais une décentralisation vers la société civile, vers l'affirmation de la citoyenneté.

## ***2.5. L'engagement de l'État en matière de réduction de la pauvreté***

### ***2.5.1. Le véritable engagement volontariste de l'État est récent***

Ce n'est qu'au cours des années 1990 qu'on a commencé à assister au Maroc à l'élaboration de véritables politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté. Avant et au cours de la décennie d'ajustement structurel

(PAS : 1983-1993), les préoccupations d'ordre social n'étaient pas la priorité effective des gouvernements, d'où l'absence de stratégies à long terme et de politiques volontaristes en la matière.

La politique d'ajustement structurel a eu un coût social élevé et inégalement supporté par les couches sociales moyennes et déshéritées qui ont subi de plein fouet les effets néfastes de la chute de l'investissement public et privé, de la baisse des dépenses sociales et de la régression de la croissance, en termes de réduction des opportunités de création d'emplois productifs, de fourniture de services sociaux essentiels, d'accès aux infrastructures socio-éducatives collectives, de fourniture de biens de consommation de base à des prix raisonnables...

Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin du PAS en 1993 que le paradigme du développement social s'est affirmé de plus en plus par son ampleur, comme problème prioritaire. Ainsi, l'État a mis en place une stratégie sociale axée sur la lutte contre la pauvreté, retenue en tant que moyen privilégié d'une réduction sensible des disparités existantes. Des programmes de développement ont été engagés et mis en œuvre avec l'appui des organismes financiers internationaux et des organismes spécialisés des Nations Unies.

Ce nouvel engagement de l'État en matière de développement social s'est traduit par le lancement de plusieurs actions à caractère stratégique : stratégie de développement social (1993), le premier programme du BAJ I (1996), programme de gouvernance, deux Agences pour le développement économique et social des provinces du Nord et du Sud, programme de développement communautaire décentralisé, stratégie du développement social intégré (1998), Agence de développement Social (1999), Agence de Développement Social du Sud (2001)...

### *2.5.2. Les facteurs exogènes explicatifs de l'engagement étatique*

Cette volonté politique nouvelle de l'État marocain de redressement des inégalités sociales est intervenue au moment où le Maroc a opté pour l'ouverture de son économie dans le cadre de la nouvelle ère de la globalisation. Au regard des défis de cette dernière et de son entrée proche dans une zone de libre-échange avec l'Union Européenne, l'État s'est engagé dans cette stratégie, visant à atténuer les disparités de richesses, notamment au profit de la population rurale. Cette régulation constitue une source de valorisation du capital humain, et par là même, un support à une meilleure insertion dans l'économie mondiale et à une croissance soutenue et durable. Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont ressenti la nécessité de renforcer les actions en vue de promouvoir une approche du développement fondée sur le paradigme du développement humain durable.

L'élaboration récente des politiques visant à réduire la pauvreté a été stimulée également – et surtout – après l'engagement du Maroc à appliquer les recommandations élaborées et adoptées dans le cadre du Sommet Social de Copenhague en mars 1995. Celui-ci a donné un poids et un élan politiques à cette stratégie. Selon l'Accord de Copenhague, tous les pays se sont engagés à élaborer des stratégies de réduction générale de la pauvreté et à prendre les mesures nécessaires à la suppression des obstacles structurels qui empêchent les individus d'y échapper. Cette action doit être menée le plus rapidement possible, selon les circonstances propres à chaque contexte national. Avec la participation de la société civile, chaque pays doit élaborer un plan national de progrès social qui couvre les principaux éléments de la qualité de vie. Ce plan doit expliciter les mesures qui seront prises en faveur des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Il doit préciser les objectifs et un calendrier, ainsi que la nature des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis. Avec la participation active des populations, les autorités locales doivent élaborer le programme local d'application de ce plan.

Plus récemment, le Maroc s'est également engagé pour réaliser les objectifs de développement pour le millénaire (ODM) fixés lors de la Déclaration du Millénaire en septembre 2000. Celle-ci a arrêté pour l'horizon

2015 un ensemble concis d'objectifs à atteindre, de cibles quantifiées et d'indicateurs quantifiables pour évaluer les progrès accomplis dans le domaine de lutte contre la pauvreté.

Ces nouvelles perspectives internationales ont permis au Maroc de s'intéresser prioritairement et d'une manière plus efficace au volet social en accordant une attention toute particulière à la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'il s'est attelé, principalement depuis le début de la deuxième moitié de cette décennie, à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement social et à la mise en œuvre de programmes d'action de lutte contre la pauvreté.

### *2.5.3. L'approche participative*

Le caractère prioritaire de la politique sociale s'est renforcé par l'implication de l'ensemble des forces vives de la société, dans le cadre d'un nouveau contrat de solidarité en faisant participer toutes les composantes de la société, y compris le secteur privé et les ONG. Cette démarche contractuelle et participative vise à créer les synergies nécessaires entre acteurs du développement social afin de mobiliser de façon optimale les ressources disponibles, d'éviter les gaspillages et de répondre de façon efficiente aux besoins des populations concernées.

### *2.5.4. Les axes prioritaires de la stratégie*

Les chantiers prioritaires retenus dans le cadre de la stratégie sociale gouvernementale sont l'emploi, l'éducation de base, la santé, l'alphabétisation des adultes, la promotion du statut de la femme et la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale.

Cette stratégie du développement sociale s'articule autour de trois axes principaux :

- La lutte contre le chômage, les disparités et l'exclusion à travers la création des opportunités d'emploi et de revenu ;
- L'extension de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base notamment en matière d'éducation de base, d'alphabétisation, de santé de base, d'eau potable, d'électrification rurale, d'accès aux routes et pistes rurales et de logement social ;
- La réforme du système de protection sociale et de filets sociaux.

Trois catégories de population sont prioritairement ciblées par cette stratégie :

- Les populations vivant au-dessous du seuil de pauvreté particulièrement en milieu rural et périurbain, pouvant générer un capital leur permettant de se prendre en charge à terme à travers des programmes spécifiques d'insertion professionnelle, économique et sociale ;
- Les populations à revenus limités ayant besoin d'une protection sociale institutionnalisée garantissant leur avenir et celui de leur famille ;
- Les populations marginalisées ou exclues nécessitant une prise en charge directe telles que les femmes et les enfants en situation difficile, les personnes handicapées et les personnes âgées.

### *2.5.5. De nouveaux moyens pour une meilleure appréhension du phénomène de la pauvreté*

L'État a réalisé des enquêtes nationales pour mieux appréhender l'évolution de niveaux de vie, des dépenses de consommation des ménages et du phénomène de la pauvreté, à savoir : l'ENCDM 1984-85, l'ENNVN 1990-91, l'ENNVN 1998-99 et l'ENCDM 2000-2001. En outre, des rapports nationaux sur le développement social, sur le développement humain et sur la stratégie de lutte contre la pauvreté ont été élaborés. Ces enquêtes, études et rapports, menés dans le sillage des engagements internationaux (ex. Étude initiative 20-20), ont permis au Maroc de mieux connaître, mesurer et maîtriser le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion dans sa multidimensionnalité. Sur cette base, plusieurs actions furent engagées pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, urbain et périurbain et notamment celles consistant à améliorer l'accès aux services sociaux essentiels et aux infrastructures communautaires de base : Programmes PERG, PAGER, Routes Rurales, de lutte contre les effets de la sécheresse... Pour tenter d'intégrer la population pauvre dans les circuits économiques et sociaux, d'autres programmes sociaux ont été parallèlement lancés : Programmes de lutte contre l'analphabétisme, de micro crédit, de l'habitat social... Tous ces programmes de promotion du développement social, mis en œuvre par l'État, ont fait participer les ONG, les collectivités locales et progressivement le secteur privé aux activités d'aide et d'appui au développement social.

### *2.5.6. Un financement de plus en plus substantiel pour le secteur social*

Le renforcement des politiques sociales à partir de la deuxième moitié des années 90 s'est traduit par une expansion des dépenses consacrées à ce domaine. Le financement des domaines prioritaires (éducation, santé, emploi, habitat...) est passé de 39 % du Budget Général de l'État en 1993 à plus de 47 % en 2002. La part du budget allouée au développement social comprend les crédits des organismes et opérations à caractère social et ceux des départements ministériels sociaux. Les crédits alloués aux secteurs sociaux ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 7,2 % durant la période 1993-2002, passant de 22,1 à 45,2 milliards de dirhams, soit un rythme supérieur à celui du budget de l'État (+6,5 % par an).

Il est à signaler ici que la part du social dans le budget de l'État est surestimée du fait de la prise en compte des dépenses salariales des départements concernés, et pas uniquement des Programmes sociaux. Depuis 1997, le rythme d'augmentation des dépenses sociales s'est accéléré, atteignant 10,2 % par an en moyenne. Ceci traduit les nouvelles orientations des pouvoirs publics visant à promouvoir les secteurs sociaux pour atténuer le déficit social et améliorer la situation des populations défavorisées.

La catégorie des organismes et opérations à caractère social, qui représente près de 11 % du budget de l'État en 2001, finance plusieurs programmes sociaux. Certains de ces programmes sont continus tels que la compensation des produits de première nécessité. D'autres opérations sociales répondent à des situations conjoncturelles bien précises et bénéficient de lignes budgétaires spécifiques. Elles ont absorbé 13,3 milliards de dirhams en 2001. Il s'agit du programme de lutte contre les effets de la sécheresse, du Fonds de Développement Rural, des efforts au profit des agriculteurs, de la lutte contre la pauvreté ou encore du Fonds de Solidarité de l'Habitat.

Les crédits alloués aux ministères sociaux ont atteint 34,8 milliards de dirhams en 2002 contre 19,3 en 1993, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,8 %. Le secteur de l'enseignement fondamental absorbe environ 21 % du budget de l'État depuis 1993. Les crédits alloués au Ministère de l'Éducation Nationale ont progressé de 5,3 % par an en moyenne entre 1993 et 2000, puis de 11,9 % par an avec la mise en œuvre des mesures de la Charte de l'Éducation-Formation. La santé publique n'absorbe que 5,4 % du budget général de l'État, mais a enregistré une accélération du rythme de progression de ses crédits. Ces derniers

ont augmenté de 10,5 % par an entre 1995/96 et 2002 contre 5 % par an entre 1993 et 1995. Ceci traduit la volonté d'améliorer l'offre sanitaire, notamment les soins de santé de base et les programmes de prévention sanitaire.

Outre l'éducation et la santé, l'habitat social et la lutte contre l'habitat insalubre représentent également des secteurs où l'action publique est très présente. Le Secrétariat d'État à l'Habitat, qui finance certains de ces projets, a bénéficié d'un budget de 590 millions de dirhams en 2002. Ce montant a augmenté de 5,1 % par an depuis 1993. Il faut noter cependant que plusieurs programmes de logements sociaux sont financés en dehors du budget du Secrétariat d'État à l'Habitat (Fonds Hassan II, Fonds de Solidarité Habitat).

La hausse du chômage et de la pauvreté au cours des dernières années a incité les pouvoirs publics à augmenter les crédits alloués au Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité de 16 % en moyenne par an entre 1997-98 et 2002. Ces crédits financent des programmes de solidarité, d'action humanitaire à travers l'assistance aux personnes en difficulté, de lutte contre la pauvreté, mais également d'organisation du marché du travail et de promotion de l'emploi, particulièrement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, et des programmes d'amélioration de la condition de la femme, de la protection de la famille et de l'enfant et de l'intégration des handicapés.

### 3. Les composantes des filets sociaux de sécurité

Avant la nouvelle génération des programmes sociaux des années 1990, la politique du développement social fonctionnait avec quelques composantes permanentes de filets sociaux de sécurité, à savoir : l'Entraide Nationale, la Promotion Nationale, la Caisse de Compensation et les Cantines Scolaires. Examinons ces filets sociaux permanents de sécurité avant de revenir sur les programmes de la nouvelle génération.

#### 3.1. *L'Entraide Nationale*

L'Entraide Nationale a été créée en avril 1957 pour venir en aide aux populations très pauvres et contribuer à la promotion sociale et familiale des couches vulnérables par l'éducation et la formation professionnelle notamment des orphelins et des enfants issus de famille assez modestes.

Elle effectue la collecte, le stockage, la répartition et la distribution des dons et subventions dans le cadre des missions qui lui sont dévolues. Elle contrôle les œuvres privées d'assistance et de bienfaisance qu'elle subventionne. Elle contribue à la formation des agents affectés aux œuvres qu'elle contrôle. Elle peut être appelée à participer à la création d'institutions et d'établissements destinés à faciliter l'accès au travail et à l'intégration sociale des orphelins, des handicapés physiques et de toute personne relevant de son assistance. Elle peut être consultée sur l'opportunité de la création de toute œuvre publique à caractère social ou charitable ainsi que sur les mesures générales ou particulières intéressant la solidarité et l'entraide. L'Entraide Nationale peut, sans autorisation spéciale, faire appel à la générosité publique.

Les ressources de l'Entraide Nationale sont constituées de subventions de l'État, des taxes parafiscales instituées à son profit, du produit des souscriptions publiques, des dons et legs, des revenus de ses biens meubles et immeubles, des recettes de ses centres (produits de vente d'articles fabriqués par les centres et cotisations des bénéficiaires) et des produits divers.

La situation de l'Entraide Nationale depuis la deuxième moitié des années 1980 a connu de graves déséquilibres en raison de la mauvaise gestion de l'Établissement, de l'insuffisance des ressources et de la baisse

de l'assistance alimentaire étrangère à partir de 1985 puis sa suppression depuis 1992. Elle a fait, suite à ces problèmes, l'objet en 1996-97 d'un audit stratégique et organisationnel qui a révélé l'existence de dysfonctionnements au niveau des structures, de la gestion et des programmes et l'absence d'une stratégie globale, cohérente et explicite. L'audit a recommandé la restructuration de l'établissement, la mise à niveau de ses structures et la réorientation de ses activités dans le cadre d'une vision stratégique cohérente. À partir de 1998-99, le programme de restructuration a été engagé à titre expérimental dans quatre délégations pilotes, puis généralisé à l'ensemble des délégations depuis avril 2000 à la lumière des résultats enregistrés et conformément aux orientations du Plan 2000-04.

Les réalisations sociales de l'Entraide Nationale au titre de l'année 2003/2004 se présentent comme suit :

- 670 Centres d'éducation et de formation qui dispensent des formations dans les métiers manuels traditionnels ou modernes (coupe, couture, coiffure, broderie, tricotage, tapisserie etc...) aux jeunes filles déshéritées déscolarisées ou non scolarisées et aux mères de même condition, en plus d'alphabétisation et des cours d'éducation sanitaire et nutritionnelle, de prévention et de lutte contre la malnutrition chez les enfants en bas âge (2 à 5 ans). Le nombre de bénéficiaire, de ces centres au titre de 2003/2004 est de 45.480.
- 38 Centres de formation par apprentissage qui offrent, aux pensionnaires des Associations Musulmanes de Bienfaisance en rupture de scolarité et aux enfants déscolarisés appartenant aux familles défavorisées, une formation alternée en entreprise et dans les Centres relevant de l'Entraide Nationale dans des métiers prisés par le marché local (Mécanique Générale, Mécanique Diesel, Électricité Auto, Électricité Bâtiment, Menuiserie, Ebénisterie, Tôlerie, Réparation Radio/Télévision, Informatique, Arts Ménagers etc.). Le nombre de bénéficiaires de ces centres au titre de l'année 2003/2004 est de 117.
- 551 espaces d'alphabétisation. Le nombre de bénéficiaires de ces espaces au titre de l'année 2003/2004 est de 31916.
- 4 Centres d'handicapés qui accueillent les handicapés physiques et leur assurent un enseignement primaire ou une formation professionnelle adaptée à leur condition. Le nombre de bénéficiaires de ces centres au titre de l'exercice 2003/2004 est de 656.
- 217 jardins d'enfants qui accueillent les enfants de 3 à 5 ans issus des familles pauvres et leur dispensent un enseignement préscolaire. Le nombre de bénéficiaires de ces jardins au titre de l'année 2003/2004 est de 9.124.
- Le partenariat dans le domaine de la lutte contre la pauvreté permet la mobilisation d'énormes potentialités et une efficacité multipliée des efforts déployés. Conscientes de ces forces, l'Entraide Nationale a mis en place une stratégie visant le renforcement du partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Le nombre de conventions de partenariat engagées en 2004 s'élève à 313.

En outre, les délégués assurent, sous la supervision et les directives de l'Administration Centrale de l'Entraide Nationale, le contrôle de 401 Associations de Bienfaisance qui accueillent les enfants orphelins, les enfants abandonnés, les enfants pauvres issus du milieu rural, les cas sociaux et les personnes âgées, leur offrent l'hébergement, la nourriture et le vêtement et assurent pour ce qui concerne les enfants poursuivant leurs études, le suivi de leur scolarité. Le nombre de bénéficiaires de ces associations, au titre de l'année 2003, s'élève à 40.299 pensionnaires.

Par ailleurs, l'Entraide Nationale fournit une assistance alimentaire (25 Kg de farine et 3 litres d'huile par mois) à 147 Coopératives et Associations d'Aveugles (OAPAM) et de Paralytiques (El Youssoufia) groupant 4 101 adhérents ou ménages.

En l'absence de stratégie et de coordination avec l'environnement socio-économique local, les actions

mises en œuvre demeurent limitées, tout comme leurs retombées sur les populations pauvres. Ceci a pour conséquences – entre autres –, une inadaptation aux exigences du marché de l'emploi. À cela s'ajoute la faiblesse des ressources de l'Entraide Nationale.

Au niveau de la formation, d'une part, la rémunération du personnel d'encadrement de l'Entraide Nationale est démotivante, puisque 90 % ne touche même pas le SMIG, ce qui engendre des retombées néfastes sur la qualité de la formation ; d'autre part, l'encadrement que les monitrices dispensent aux élèves des centres se rapporte dans la plupart des cas à la broderie traditionnelle et à la couture, selon des techniques dont le caractère traditionnel est en décalage avec le marché de l'emploi. Il en résulte une situation d'impasse, tant pour la mission qu'est censée remplir l'EN en matière de formation que pour ses relations au monde du travail.

Cet état de fait se répercute sur les jeunes filles formées par l'EN, qui ne saisissent pas l'objet et la finalité de la formation qui leur est dispensée. Outre la nature du contenu, celle-ci ne les prépare pas au monde du travail et ne leur offre, de ce fait, aucune chance d'intégration au milieu de la production. À titre indicatif, 30 % des jeunes filles quittent les centres au terme d'un ou de deux mois d'inscription, et 80 % parmi celles qui parviennent au terme de leur formation restent sans emploi stable. L'une des conséquences de cet échec est le retour à la pauvreté, qui touche la quasi-totalité des jeunes filles inscrites dans les centres de l'EN.

### ***3.2. La Promotion Nationale***

Depuis sa création en 1961, la PN constitue une composante importante des filets sociaux de sécurité au Maroc. Elle contribue depuis plus de quarante ans à la résorption du chômage et du sous-emploi, à la lutte contre l'exode rural et à l'amélioration des conditions de vie, de travail et de production des populations des zones déshéritées et marginalisées. La vaste majorité des bénéficiaires de la PN sont des travailleurs non qualifiés qui touchent le salaire agricole minimum (SMAG).

La PN est identifiée à une entreprise gigantesque de mobilisation de la force de travail des couches pauvres et des groupes vulnérables de la population dans le cadre de projets fortement employeurs de main-d'œuvre et de travaux d'utilité collective portant sur l'équipement, l'infrastructure et la mise en valeur. Depuis la deuxième moitié des années quatre vingt, en partenariat avec les départements ministériels, la PN réalise des lacs collinaires et de petits barrages dans le cadre de la mobilisation des ressources en eau. Récemment, elle a également orienté certaines ressources sur les emplois urbains.

Cette institution a permis la création de presque 12.640.000 journées de travail en moyenne annuelle de 1965 à 1999, l'effectif le plus élevé ayant été enregistré est celui durant les plans 1965-1967 et 1968-1972 par l'utilisation de presque 18.000.000 journées de travail en moyenne annuelle. Cette contribution a connu une diminution à partir du plan 73-77, pour atteindre son niveau le plus bas au cours de la décennie quatre vingt dix, par une moyenne annuelle de 8.000.000 journées de travail.

Les réalisations de la PN au cours des deux années 2000 et 2001 ont porté sur six chantiers de base à savoir : les chantiers collectifs (plus de 7 680 emplois par an et la réalisation de 3,05 millions de journées de travail), les chantiers équipements (réalisation de 6,62 millions de journées de travail), les chantiers développement des provinces sahariennes (mobilisation de 3,178 millions de journées de travail), le BAJ I (mobilisation de plus d'un million de journées de travail), le programme de promotion de l'emploi dans les provinces du sud (emploi de 11 000 personnes annuellement et réalisation de plus de 5 millions de journées de travail) et le Programme de lutte contre les effets de la sécheresse qui vise la réalisation de 1 184 chantiers, avec un coût de 125,5 millions de DH permettant la création de 2,9 millions de journées de travail dans 627 communes rurales et 169 municipalités urbaines.

Malgré le rôle actif de la Promotion Nationale dans la lutte contre le chômage, ses programmes n'ont pas pu réguler convenablement les flux de migration du milieu rural au milieu urbain. Une telle situation se justifie pour trois raisons au moins : la première est relative à la rémunération, qui reste dérisoire et tardive, la deuxième, au manque d'adhésion des populations aux programmes lancés par la promotion nationale et pour lesquels elles ne sont pas souvent consultées et enfin les emplois créés ne reposent pas toujours sur des mécanismes à fortes intensités de main-d'œuvre.

Le mandat original de la Promotion Nationale a été fortement atténué au cours des dix dernières années : près de la moitié des ressources est consacrée aux salaires que les collectivités locales versent au personnel administratif et autres employés subalternes au lieu d'aider directement les communautés par la création d'emplois avec des activités à forte intensité de main d'œuvre.

L'effort de la PN est louable. L'instrument est opérationnel. Mais elle doit être relancée dans la conjoncture actuelle pour accomplir un rôle plus grand de promoteur de l'emploi et du développement endogène des zones marginalisées. La conjoncture actuelle qui est caractérisée par les problèmes du chômage milite en faveur de la relance de l'action de la PN. La mobilisation de la force de travail disponible permettra de participer fortement à son intégration dans un processus dynamique de développement socio-économique.

La politique de décentralisation en cours constitue un atout important pour le renforcement de l'action de cette institution avec les collectivités locales. La coopération entre ces deux entités jouerait dans l'essor des communes rurales marginalisées par une collaboration et une coopération étroite dans la programmation et la réalisation de projets socio-économiques d'utilité publique locale. La PN participerait dans cette perspective à la création de l'emploi et à la réduction des disparités économiques et sociales entre les différentes régions du Maroc.

Le renforcement de l'action de la PN dans le domaine de l'emploi passe par un apport en techniciens de niveau supérieur et moyen ce qui constituerait un apport non négligeable à l'insertion dans la vie active des jeunes diplômés spécialisés, notamment les lauréats de la Formation Professionnelle, du Génie civil, de l'Hydraulique ainsi que ceux de l'Agriculture. La contribution de la PN à la lutte contre le chômage des cadres serait bénéfique sur le rendement des chantiers.

### ***3.3. La Caisse de Compensation***

La caisse de compensation a été mise en place en 1956. Elle est régie par le Dahir de septembre 1977. En 1983, avec l'entrée en vigueur du Programme d'Ajustement Structurel, la liste des produits et services compensés a été profondément revue à la baisse. La compensation était guidée à l'origine par le principe de la péréquation afin de protéger le pouvoir d'achat des catégories défavorisées et de soutenir la production des produits alimentaires de base. Avec la libéralisation des années 1980 et de la première moitié des années 1990, la compensation consiste à stabiliser les prix des produits de première nécessité : le sucre, l'huile alimentaire, le gaz butane à travers la Caisse de compensation et la farine dite nationale de blé tendre à travers l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL). Les deux organismes bénéficient des subventions du budget général de l'État, pour couvrir les charges de la compensation, à l'exception du gaz pétrole liquéfié, qui est financé sur les ressources propres de la Caisse de compensation provenant des recettes excédentaires des produits pétroliers.

Les subventions des prix des produits de première nécessité accordées par le budget général de l'État sont passées de 3 266 millions de DH à 3 436 millions de DH au cours des années budgétaires 1996-97 et 1997-98, de 6 144 millions de DH à 6 889 millions de DH durant les années budgétaires 1998-99 et 1999-2000. Depuis novembre 2000, la filière des huiles alimentaires a été libéralisée et l'ancien système de sub-

vention forfaitaire et de prélèvement fiscal à l'importation des huiles brutes et des graines oléagineuses a été abrogé et remplacé par une subvention d'équilibre au profit des promoteurs des graines oléagineuses. Pour l'année 2001, la charge de la compensation assurée par la caisse de compensation est estimée à 4,6 MD de DH, répartie entre le sucre (2 MD de DH), le gaz butane (2,3 MD de DH) et les hydrocarbures (300 MD de DH); l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) prend en charge 1,8 MD de DH en moyenne au titre de la subvention du blé.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Conseil d'Administration de la Caisse de compensation a adopté une résolution (décision n° 2/2 du 11 mars 1999) autorisant son Président à affecter les subventions restituées sur le sucre utilisé par certains industriels pour la production de produits finis non destinés à l'exportation pour le financement d'opération à caractère social au profit des populations défavorisées.

Dans l'ensemble, la compensation des prix des produits alimentaires semble profiter plus aux couches aisées qu'aux couches pauvres, puisqu'il n'y a pas un système de ciblage des bénéficiaires. L'idée de la suppression des subventions est écartée à court terme. L'instauration de mesures sociales compensatoires s'avère nécessaire en cas de réduction progressive de la subvention à moyen terme. Le financement dans ce cas serait assuré par les prélèvements fiscaux sur les produits de base. À très long terme, si la vérité des prix doit être la règle économique, la subvention sera appelée à disparaître, mais à condition que qu'elle soit accompagnée, d'une part, d'une politique de redistribution équitable des dépenses publiques et d'une généralisation progressive de la couverture sociale aux catégories défavorisées et, d'autre part, que les fonds dégagés de la redistribution des subventions soient réaffectés à de nombreux axes d'intervention au profit des populations à bas revenus.

### **3.4. Les Cantines Scolaires**

Le soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans le domaine des cantines scolaires au Maroc fut cantonné entre 1965 et 1970 dans les provinces du Nord (Tanger, Tétouan, Al Hoceima). Il s'est par la suite élargi et connu une nouvelle impulsion à partir de 1978 dans le cadre d'un projet d'assistance conclu avec les autorités marocaines. Ce projet a été élargi à trois reprises de 1982 à 1992, avec une rallonge en 1993 et un quatrième élargissement depuis cette date qui a failli être interrompu en raison du scandale des détournements découverts en 1994 et 1995 et dont les responsables ont été déférés en justice en 1996.

Le programme des cantines scolaires se situe au carrefour des préoccupations de l'éducation et de la santé. Il est non seulement un instrument essentiel d'incitation à la scolarisation, mais aussi un champ de transfert compensatoire en faveur des populations défavorisées. L'un des objectifs premiers du programme d'alimentation scolaire est de soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre du système éducatif, particulièrement dans les zones rurales.

Avec la crise de la fin des années 70 et l'application des mesures du PAS au cours des années 80, les restrictions budgétaires n'ont pas épargné les secteurs sociaux, telles que l'éducation et la santé, mais avec des répercussions plus profondes pour les populations défavorisées. Dans ces conditions, l'alimentation scolaire qui disposait déjà d'un réseau de cantines, s'est vu assigner comme objectif supplémentaire, l'allègement des effets négatifs du programme PAS, par un soutien accru aux élèves issus des milieux les plus démunis.

En effet, la population cible est constituée principalement d'élèves issus des ménages les moins favorisés, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines marginalisées. Les critères de choix des bénéficiaires sont le revenu de la famille, l'éloignement de l'école par rapport au domicile, la taille de la famille et la situation d'orphelin.

L'effectif des élèves bénéficiaires depuis l'indépendance jusqu'en 1987-88 est passé durant ces trente

années de 30 000 en 1957-58 à 680 000 en 1987-88, soit une augmentation de 23 fois. Le nombre des bénéficiaires est passé de quelques 220 000 élèves en 1972-73 à 493 000 en 1977-78. Le taux annuel moyen d'augmentation du nombre de bénéficiaires atteint les 18 %. Dans le même temps, le nombre total des élèves inscrits dans les 5 années du primaire public est passé de 1 216 007 élèves en 1972-73 à 1 730 169 en 1977-78, soit un taux de croissance moyen de 7,3 %.

En 1984-85, le nombre total d'unités de cantines scolaires en service s'élevait à 3 500, dont 75 % étaient implantées en milieu rural. En 1986-87, les unités d'alimentation scolaire étaient au nombre de 3 903, réparties entre 46 délégations, dont 3 091 en milieu rural, soit 80 % du total, contre 812 en milieu urbain. Durant l'année scolaire 1991-92, le nombre total des établissements où étaient servis des repas aux élèves bénéficiaires était de 6018, dont près de 80 % desservaient le milieu rural. Entre 1978 et 1992, près de 3 milliards et demi de repas ont été servis à quelques 12 millions de petits écoliers.

Pour la période 1988-1992, l'offre alimentaire a atteint 1 410 000 élèves bénéficiaires en 1992, passant successivement de 680 000 en 1987-88 à 816 000 en 88-89, 979 200 en 89-90 et à 1 174 994 en 90-91. Elle aurait ainsi enregistré une croissance moyenne de 20 % durant la période 88-92.

En 1993-94, les cantines scolaires ont bénéficié à 938 000 élèves pour un coût de 250 M de DH par an (hors investissement et personnel) avec une contribution du Ministère de l'Éducation Nationale de 112 M de DH, soit 45 %.

Après 1995, les cantines scolaires connaissent une régression en nombre et en services et en nombre de bénéficiaires. Le nombre de jours de restauration diminue à 90 jours par an. L'enveloppe budgétaire continue à baisser : 122 561 000 DH en 2001. Le nombre de bénéficiaires qui était de 939 092 en 1995 continue de baisser aussi malgré l'augmentation du taux de scolarisation.

Au cours de l'année scolaire 2000-01, les bénéficiaires des 11 183 cantines scolaires (contre 6 018 en 1991) au niveau de l'enseignement primaire public s'élèvent à 1 066 400 élèves, répartis en 966 000 bénéficiaires de l'alimentation des cantines scolaires et en 100 400 filles bénéficiaires des produits alimentaires secs. En outre, dans le cadre de l'encouragement de la généralisation de l'enseignement et de l'amélioration de son efficacité interne, le Ministère de l'Éducation nationale a procédé en 2000-01 à la distribution gratuite de 213 750 cartables, de 767 400 cahiers et livres, de 4 100 tenues vestimentaires de sport et de 7 600 lunettes de vue.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Éducation Nationale préconise certaines réformes pour les cantines scolaires :

- Continuer à chercher de l'aide auprès de la société civile et des collectivités locales malgré les résultats limités ;
- Élargir au système scolaire où les élèves font la classe en demi-journée seulement ;
- Réduire les coûts des repas et élargir le nombre des bénéficiaires ;
- Fournir des repas prêts à porter, emballés, propres et moins chers ;
- Éviter le problème des employés qui n'acceptent pas de travailler à raison de 0,15 DH par repas et par élève ;
- Éviter les procédures qui retardent le lancement à temps des cantines au début de l'année scolaire.

## 4. Les programmes d'intégration sociale de la seconde génération

### 4.1. Le programme des Priorités Sociales (BAJ I)

La mise en œuvre de la stratégie de développement social pour la décennie 1990 a été engagée avec le lancement du Premier Programme des Priorités Sociales (BAJ I « Barnamaj al Aoulaouiyat alijtimaiya ») en 1996-97 en collaboration avec la Banque Mondiale.

Ce programme qui concerne quatorze provinces défavorisées du Maroc (El Kalâa des Sraghna, Ouarzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, Al Haouz, Taza, Al Houceima et Zagora), a nécessité au départ, une enveloppe de 266 M de dollars, dont 150 M de dollars financés par un prêt de la banque Mondiale. Il comprend trois projets :

- Le projet éducation de base qui vise l'amélioration de l'accès à l'éducation de base par la construction et l'équipement des écoles en latrines et en eau, l'amélioration des taux de rétention et de la qualité de l'éducation par la formation du personnel, la fourniture d'équipements et de mobilier, l'alphabétisation des adultes et le renforcement des capacités du Ministère de l'Éducation nationale ;
- Le projet santé de base qui vise l'amélioration de l'accès aux services de soins préventifs et curatifs essentiels, le renforcement du programme de maternité sans risque et le soutien aux programmes prioritaires nationaux de santé publique ;
- Le projet de la Promotion Nationale, de coordination et de suivi des programmes sociaux qui vise à travers les programmes de la Promotion Nationale relatifs à la lutte contre le sous-emploi et le chômage notamment en milieu rural, à assurer un renforcement sélectif des travaux complémentaires pour valoriser les interventions relatives à l'éducation et à la santé prévues au programme, et la création d'un observatoire au sein du Ministère de la Prévision Économique et du Plan pour le suivi et l'évaluation des actions du BAJI.

Au cours des cinq premières années d'exécution du BAJ I, le secteur de l'éducation a enregistré plusieurs réalisations qui ont porté sur la construction de 2 445 salles de classe, 894 logements, 662 annexes de santé, 301 bureaux, 185 clôtures, l'entretien de 2 191 unités scolaires, la formation de 18 629 instituteurs, 1 630 directeurs et la distribution de livres et de fournitures scolaires au profit de 879 000 élèves.

La deuxième année du Plan 2000-2004 a été marquée par l'appui aux aspects qualitatifs du programme par la distribution d'ouvrages et de fournitures scolaires au profit de 317 218 élèves, la construction de 184 annexes de santé, 16 bureaux, 82 clôtures, l'entretien de 938 unités scolaires, la construction de 90 logements pour instituteurs et la réalisation de plusieurs études sur l'enseignement fondamental et l'éducation non formelle.

Au niveau de la santé, il a été procédé à l'élargissement et à la reconstruction de 1 131 dispensaires, la construction de 74 centres communaux de santé, de 278 logements, à l'aménagement de 51 salles d'accouchement, de 12 salles de soins pour les maladies génétiques et l'accouchement dans les hôpitaux, l'acquisition de 126 ambulances et de 340 motocyclettes, l'appui aux programmes sanitaires et l'achat de médicaments et l'approvisionnement des structures sanitaires en outillage technique.

Au cours des cinq premières années d'exécution du BAJ I, la Promotion Nationale a réalisé plusieurs actions portant sur la construction, l'élargissement, l'aménagement de plusieurs puits, le creusement de puits, la construction de maisons de l'étudiant, d'édifices sanitaires et de clôtures et d'autres projets qui ont permis de créer 3 623 211 journées de travail avec une masse salariale de 155 M de DH.

Les efforts consentis dans le cadre du BAJ I sont renforcés par des actions sur le terrain initiées par divers donateurs dont les zones d'intervention font quasiment toutes partie des 14 provinces du BAJ I. Ayant, pour la plupart d'entre eux, des cycles de programmation correspondant à celui du BAJ I, ces programmes, malgré la modestie de leur enveloppe financière, contribuent de façon sensible à la réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment des deux programmes, cofinancés à 50 % par le PNUD. Le premier, lancé en septembre 1996, d'un coût de 3,35 M\$, cible des zones rurales dans les provinces d'Essaouira, de Chefchaouen, de Chichaoua et d'El Haouz. Le second, lancé en septembre 1997, d'un coût de 2 M\$, cible trois sites urbains et périurbains à Casablanca, Marrakech et Tanger. Si l'impact de ce dernier programme, complémentaire à celui du BAJ I, demeure circonscrit à quelques sites périurbains expérimentaux, son intérêt premier est de dégager des approches nouvelles en matière de traitement de la pauvreté et des modèles d'intervention susceptibles d'être étendus à d'autres provinces.

## ***4.2. Les programmes de mise à niveau et d'équipement du monde rural et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales***

Malgré les progrès notables réalisés dans plusieurs domaines au cours des dernières années, de larges disparités d'accès aux infrastructures de base subsistent entre les villes et les campagnes. C'est dans le but de réduire ces inégalités que, dès 1995, les pouvoirs publics ont lancé trois programmes d'envergure d'approvisionnement en eau potable, de désenclavement et d'électrification rurale. Depuis cette date, l'investissement dans les infrastructures de base au profit du monde rural a revêtu une importance capitale.

Aujourd'hui, le développement du monde rural constitue un impératif de développement national auquel tous les acteurs y adhèrent fortement, que ce soit pour des raisons d'aménagement équilibré du territoire, de renforcement de la cohésion nationale par la réduction des disparités régionales, d'amélioration de l'environnement socio-économique de la population par la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, ou enfin de la conservation des ressources naturelles du pays.

### ***4.2.1. Le PAGER : Progression significative de l'accès à l'eau potable en milieu rural***

Lors de la 8ème session du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat en 1994, une étude menée sur l'accès à l'eau potable en milieu rural a fait état d'une situation critique. Seul 14 % de la population rurale avait accès à l'eau potable, alors que la quasi-totalité des populations urbaines était desservie. En 1994, la population rurale représentait à peu près la moitié de la population globale (48,6 %).

Face à cette situation, l'État a lancé en 1995 un Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable du monde Rural (PAGER) qui devrait en généraliser l'accès sur une période de dix ans à travers la construction de 31 000 points d'eau dans 31 000 localités regroupant 11 millions d'habitants. Le coût de ce projet a été estimé à 10 milliards de DH.

Ce programme prévoit l'installation d'équipements simples privilégiant l'accès sur le confort de la déserte, et ce, afin de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation et de permettre la prise en charge de la gestion et de l'entretien des installations par les populations bénéficiaires. Ainsi, deux types de systèmes d'approvisionnement en eau ont été définis :

- Des points d'eau aménagés (puits ou forages équipés, aménagement de sources, « métfias » et bornes

- fontaines) au profit de 26 600 localités. Le maître d'œuvre de ce système, dont le coût s'élève à près de 7 milliards de DH, est la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH);
- Des branchements sur les adductions de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), existantes ou projetées, au profit de 4 400 localités permettant l'accès à 2,4 millions d'habitants pour un coût de 3,5 milliards de DH. La population bénéficiaire est évaluée à 2,4 millions d'habitants.

L'objectif de ce programme est :

- L'amélioration des conditions de vie et de santé d'une frange de la population défavorisée;
- La lutte contre les maladies hydriques;
- L'amélioration des conditions de la femme et de la petite fille en les déchargeant de la corvée de l'eau pour faire un travail valorisant (scolarisation, éducation...);
- La contribution à fixer les populations et à limiter l'exode rural en créant des pôles de développement dynamisés par la mise à disposition d'une denrée vitale et essentielle à toute promotion économique surtout au niveau des petits centres ruraux agglomérés.

La stratégie adoptée consiste à établir des partenariats entre les communes locales et les services techniques de l'État, avec l'implication des populations dans le financement des projets. Ces dernières doivent prendre en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements mis à leur disposition dans le cadre d'associations d'utilisateurs.

L'État est le principal bailleur de fonds : le budget général finance 80 % de ce projet grâce aux prêts et dons de divers pays et organismes et à la solidarité nationale. Les communes rurales financent 15 % du programme en se basant sur leurs fonds propres et des prêts consentis par le Fonds d'Équipement Communal ou les institutions financières étrangères. Les populations bénéficiaires, enfin, apportent les 5 % restants.

Depuis le démarrage du PAGER en 1995 et jusqu'à la fin juin 1999, la population desservie a atteint 3 millions d'habitants regroupés dans 5 017 localités avec un coût de 1 200 millions de DH. Le taux d'accès à l'eau potable rurale a atteint à la fin du mois de juin 1998, 38 % contre 18 % en 1994.

Au terme de l'année 2001, grâce à un investissement global de près de deux milliards de dirhams, le PAGER a permis l'approvisionnement en eau potable de près de 6,1 millions d'habitants répartis dans 10.560 localités. Le taux d'accès à l'eau potable a été ainsi porté à 47,8 % contre 14 % seulement en 1995. Les régions qui ont le plus profité de cette desserte sont les zones arides avec un taux d'accès à l'eau potable de 100 % à Assa zag, 98 % à Inezgane – Aït Melloul et 95 % à Tantan.

Grâce aux réalisations du PAGER, près de 12.000 localités regroupant près de 6.5 millions d'habitants ont pu accéder à l'eau potable dans des conditions convenables. Le montant de l'investissement s'est élevé à 3.500 millions de dirhams et le taux d'accès atteint en 2003 plus de 55 % à l'échelle nationale. Il est à rappeler que le plan quinquennal a pour objectif d'atteindre 62 % à la fin 2004. Par ailleurs, le gouvernement est fermement décidé à atteindre un taux d'accès de 90 % en 2007.

Les réalisations du PAGER ont permis d'améliorer l'état de santé des populations rurales, la scolarisation des enfants principalement la fille, et la réduction de la corvée des femmes et des enfants, ce qui a permis d'améliorer leurs conditions de vie et de vaquer à d'autres préoccupations plus productives.

En 2001, une étude d'évaluation à mi-parcours du PAGER a été lancée, elle a concerné les projets financés par la Banque Mondiale au niveau de 6 provinces : Tata, Ouarzazate, Zagora, Safi, El Jadida et Sidi Kacem à travers l'examen d'un échantillon de 30 % des systèmes d'alimentation en eau potable réalisés durant les exercices budgétaires 1997-98, 1998-99 et 1999-2000. Cette étude a relevé que la scolarisation a augmenté depuis le démarrage du projet de 16 % par rapport à l'état initial. Cette augmentation est observée considérablement pour les filles (21 %). Le taux de rétention au niveau des localités bénéficiaires a connu aussi une

nette progression. Sur le plan hygiène, cette étude a montré que les projets ont eu un impact positif sur la santé des populations, une nette diminution des cas de diarrhées de 49 % par rapport à l'état d'avant projet a été enregistrée. Ceci est dû principalement à l'installation de nouveaux systèmes d'exhaure et de stockage. L'impact positif est dû aussi aux diverses campagnes de sensibilisation et d'information sur les maladies d'origine hydrique et les méthodes de correction éventuelles.

En outre, le PAGER a contribué à :

- Une prise de conscience générale chez la population de la nécessité de participer au développement local et communautaire;
- La création d'un nombre important de postes de travail à travers les nombres de jours de travail réalisés et la gestion des points d'eau opérationnels;
- L'encouragement de la recherche d'autres projets communautaires.

#### 4.2.2. *Le PERG : Vers la généralisation de l'électrification rurale*

Entre 1985 et 1995, le Maroc avait mené un Programme Pilote d'Électrification Rurale qui a permis d'électrifier plus de 200 villages répartis dans les provinces d'Azilal, Safi et Errachidia. Sur la base des résultats de cette expérience, le Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG) a démarré en janvier 1996. Il a pour objectif d'accélérer et de généraliser l'électrification du milieu rural à l'horizon 2008 afin d'en faire bénéficier en moyenne 1 million d'habitants par an.

Au niveau technique, ce programme intègre toutes les techniques d'électrification à savoir le raccordement au réseau national ou l'électrification par énergies renouvelables ou groupe diesel afin de pouvoir répondre aux besoins de chaque foyer dans des conditions technico-économiques acceptables.

Ce programme nécessite un budget moyen annuel de 1,5 milliards de DH pour lequel l'apport de l'ONE s'élève à 55 %, des communes à 20 % et des foyers bénéficiaires à 25 %. Les participations des communes et des foyers peuvent être préfinancés par l'ONE avec un remboursement sur 5 ans pour les communes et 7 ans pour les bénéficiaires. Les participations ont été arrêtées pour les communes à 2 085 DH par foyer au comptant ou étalée à raison de 500 DH par foyer et par an pendant 5 ans. Les bénéficiaires paieront 2500 DH par foyer à la demande d'abonnement ou 40 DH par foyer et par mois pendant 7 ans. Le PERG encourage d'autres modes de financement notamment la possibilité aux partenaires potentiels tels les associations ou autres à se substituer aux communes ou aux bénéficiaires.

Depuis le début du PERG, le rythme des réalisations est en accroissement continu en passant de 557 villages en 1996 à 2 564 villages en 2003, soit près de 5 fois le rythme initial. Ceci a permis d'atteindre le nombre de 12 376 villages électrifiés par raccordement au réseau.

Au niveau des infrastructures, les réalisations à fin 2003, en milieu rural, se sont traduites par une extension des réseaux Moyenne Tension et Basse Tension respectivement de 81 % (18 453 km en 1996 à 33 364 km à fin 2003) et 137 % (27 310 km en 1996 à 64 620 km à fin 2003).

La quasi-totalité des villages non éligibles à l'électrification par réseau est programmée pour une électrification par kits photovoltaïques, étant donné l'existence dans le pays d'un gisement solaire important. Ce mode d'électrification a été mis en œuvre depuis 1997 et concernera 160 000 foyers.

De 1996 à 2003, les réalisations, toutes techniques confondues, ont concerné 13 235 villages permettant ainsi l'accès de l'électricité à 989 946 foyers. À fin 2003, le Taux d'Électrification Rural (TER) a atteint 62 %.

Les pouvoirs publics ont décidé en 2002 d'accélérer le rythme du PERG et achever sa réalisation en 2007 au lieu de 2010.

La composante réseau de cette dernière tranche concerne l'électrification de 13 176 villages au profit

d'environ 3 700 000 habitants ruraux pour un budget total estimé à 8 400 MDH. Cette tranche permettra de porter le TER à environ 91 % en 2007.

Il est également prévu durant la même période l'électrification de 100 000 foyers par des systèmes photovoltaïques individuels ce qui portera le TER à environ 98 %.

À la fin 2007, le PERG se traduira par l'électrification de 34 400 villages dont plus de 28000 raccordés au réseau national et par l'accès à l'électricité pour 12 millions de citoyens en milieu rural pour un budget global de l'ordre de 20 milliards de DH. Cet objectif sera réalisé à hauteur de 91 % en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7 % à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques.

À fin 2003, un budget d'environ 12 milliards 300 millions de DH a été engagé par l'ONE pour électrifier 13 235 villages ruraux, ce qui correspond à 989 946 foyers, soit 6 434 000 habitants ruraux.

Le taux d'électrification rural (TER) qui était de 18 % en 1995 a atteint 62 % en fin 2003.

#### *4.2.3. Le PNRR : Les efforts de désenclavement en milieu rural*

Les routes jouent un rôle décisif dans le développement économique et social du monde rural. Elles permettent une meilleure répartition spatiale des activités productives, la création de nouveaux emplois et facilitent l'accès aux services sociaux de base. Les routes rurales sont, au niveau régional et local, destinées à assurer une desserte en profondeur du pays et un désenclavement des populations pour leur permettre d'accéder au reste du réseau. Elles constituent ainsi, une ossature fondamentale pour le développement économique et social de la zone desservie en permettant la création de nouveaux projets.

En 1995, il a été constaté que, sur une étendue de 38.000 km de pistes rurales, 30 % étaient fréquemment impraticables et causaient l'enclavement total des zones qu'elles desservaient. Par ailleurs, 22 % des localités étaient inaccessibles par véhicule et 35 % souffraient d'enclavement saisonnier. Un Programme National de Construction des Routes Rurales (PNRR) a été lancé pour pallier cette insuffisance et désenclaver 22 % des localités rurales à travers la réalisation de 11.236 km (5.419 km à construire et 6.087 km à aménager).

La mise en œuvre du PNRR nécessite un financement annuel global de 730 millions de DH, dont 170 millions de dirhams du budget général de l'État, 460 millions du Fonds Spécial Routier et 100 millions des budgets des Collectivités Locales.

Depuis son lancement en 1995 et jusqu'à fin janvier 2002, les opérations réalisées ou lancées ont totalisé un linéaire de 6.908 Km dont 4.097 Km de construction et 2.811 Km d'aménagement. Ceci a permis d'élever le taux de réalisation à 55 % contre 24 % en 1997.

Pour augmenter le rythme de réalisation de ce programme et l'étendre à d'autres localités, une convention a été signée avec l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Préfectures et Provinces du Nord pour la réalisation d'un programme complémentaire de 900 km de routes rurales. D'autres projets similaires doivent être financés par des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (628 Km pour un coût de 610 millions de dirhams) et l'Agence Française de Développement (281 Km pour un coût de 241 millions de dirhams).

La construction de routes rurales a plusieurs impacts socio-économiques :

– Impact sur les services de transport :

- Le coût d'utilisation des véhicules a fortement baissé ;
- Le coût du transport des marchandises est tombé de 300 DH à 150 DH la tonne sur une distance de 10 km ;

- Les services de transport de passagers ont augmenté fortement;
  - Le temps de trajet jusqu'aux marchés et centres de services sociaux a diminué de la moitié.
- Impact sur l'agriculture :
- Augmentation de la production fruitière;
  - Les agriculteurs ont augmenté de 150 % leur investissement dans le cheptel de race amélioré;
  - L'utilisation d'engrais a augmenté de 60 % dans les zones du projet;
  - Le nombre d'emplois non agricoles, suite à la mécanisation et aux améliorations apportées dans le domaine de l'élevage, a été multiplié par six.
- Impact social :
- La fréquentation des centres médicaux par les bénéficiaires des routes a doublé;
  - L'amélioration des routes a facilité la fourniture des soins et a permis une meilleure qualité de service;
  - Un plus grand nombre de professionnels se sont montrés prêts à travailler dans les zones accessibles;
  - Le taux de scolarisation primaire a augmenté.

Le PNRR a été aussi une opportunité pour dynamiser l'ingénierie nationale. En plus, il a permis aux entreprises routières de bénéficier d'une augmentation substantielle des travaux, plus de 90 entreprises ont ainsi participé à la réalisation des opérations du PNRR.

Le Ministère de l'Équipement et du Transport a procédé au cours de cette année à la programmation des opérations relatives au deuxième programme national de construction de routes rurales qui a été lancé en 2005 pour être achevé en 2015. Ce programme porte sur la construction de 1 500 Km de routes rurales à l'horizon 2015 dans l'objectif de désenclaver 80 % des populations rurales. Il prévoit que 54 % de la population rurale bénéficiera en 2005, 60 % en 2007 et près de 70 % à l'horizon 2010.

La réalisation de ce programme demandera à peu près 1 milliard de DH par an, qui sera financé par le Fonds du Financement des Routes, le budget de l'État et la participation des collectivités locales.

Pour l'entretien des routes, plus de 80 % des ressources financières réservées par le ministère à la construction des routes sont consacrées à cette opération qui touche chaque année 1 700 Km.

### ***4.3. Le Programme de logement social : La stratégie de lutte contre l'habitat insalubre***

La question de l'habitat social au Maroc constitue pour les familles marocaines pauvres une préoccupation majeure. Elle représente un véritable enjeu social et une composante du développement. Le fléau de l'habitat insalubre dans le milieu urbain n'a cessé de s'aggraver, notamment en relation avec l'exode rural, corollaire à la fréquence des sécheresses. Le nombre de ménages résidant dans deux principales formes d'habitat insalubre, à savoir les bidonvilles et l'habitat non réglementaire, est estimé à 780.000, soit 4 millions de personnes formant 23,5 % des ménages urbains.

Suite au discours royal du 20 août 2001 qui a accordé une grande priorité à la lutte contre ce fléau, le Département de l'Habitat a élaboré une stratégie de résorption de l'habitat insalubre sur une période de 10 ans.

#### 4.3.1. Les fondements de la stratégie

La stratégie de lutte contre l'habitat insalubre se traduit par un programme national de résorption de l'habitat insalubre d'une enveloppe de 28,86 milliards de DH qui concerne 629.784 ménages, sachant que les actions publiques en cours de réalisation concernent les 151.131 ménages restants.

Le financement de ce programme sera assuré par la participation des bénéficiaires (12,67 milliards de DH), les subventions publiques (13,52 milliards de DH) et le crédit au profit du programme d'habitat social (2,67 milliards de DH). La mobilisation annuelle des subventions se fera à partir du Fonds de Solidarité de l'Habitat (600 millions de DH), de l'Agence Hassan II pour le Développement Économique et Social (400 millions de DH), du Budget Spécial des Provinces du Sud (100 millions de DH) et des contributions des Collectivités Locales (250 millions de DH).

#### 4.3.2. Le programme physique

Le programme de lutte contre l'habitat insalubre s'étale sur une période de 10 ans à partir de janvier 2002. Les actions programmées sont constituées d'opérations de restructuration, de programmes de lotissements de résorption et de projets de logements de résorption :

- D'une enveloppe de 17,93 milliards de dirhams, les opérations de restructuration ont pour objectif de doter en équipement d'infrastructures nécessaires les quartiers d'habitat non réglementaire, ainsi que les grands et moyens bidonvilles pouvant être intégrés au tissu urbain et régulariser leur situation urbanistique et foncière. Cette intervention intéresse 470.140 ménages.
- Le programme de lotissements de résorption, qui nécessite un budget de 4,72 milliards de DH, concerne les ménages des petits bidonvilles et ceux ne pouvant être intégrés au tissu urbain. Il permettra à ces ménages l'accès à la propriété de lots d'habitat social à valoriser en auto-construction assistée dans le cadre de lotissements à équipement préalable ou progressif, et portera sur l'aménagement de près de 2.500 ha en 94.392 lots.
- Les projets de logements de résorption, qui mobiliseront 6,21 milliards de DH, doivent aider les ménages non touchés par les deux précédentes formes d'intervention et les ménages concernés par la dédensification liée à la restructuration, à accéder au logement social notamment à travers la formule de location-vente. Ce programme vise la construction de 65.252 logements sociaux.

#### 4.3.3. Le cadre juridique

Le programme physique s'appuiera sur un cadre juridique et institutionnel qui instituera deux instruments : les périmètres d'habitat insalubre et les périmètres destinés à leur résorption. Le projet de loi s'articule autour des axes suivants :

- La création des périmètres d'habitat insalubre s'accompagnera du recensement des ménages concernés, de mesures administratives préventives pour circonscrire la prolifération de l'habitat insalubre, ainsi que de la création d'un comité local de veille et de suivi.
- L'élaboration des Plans Locaux d'Habitat et de Développement Urbain pour des agglomérations urbaines de plus de 50.000 habitants. Ces plans constituent une base de programmation pour les interventions publiques de lutte contre l'habitat insalubre et des programmes à caractère préventif dans un cadre conventionnel entre l'État, les collectivités locales et les intervenants des secteurs public et privé.

- Les mesures d'encouragement au profit des programmes de résorption de l'habitat insalubre et d'aide aux ménages concernés seront financées par le Fonds de Solidarité Habitat.
- La création de comptes spéciaux locaux de lutte contre l'habitat insalubre permettra aux collectivités locales de financer les opérations relevant de leurs attributions dans ce domaine.
- L'institution d'une amnistie urbanistique pendant une durée de cinq ans pour le redressement de la situation actuelle des quartiers selon les conditions déterminées prévoyant le paiement d'une indemnité libératoire au profit des comptes spéciaux locaux de lutte contre l'habitat insalubre.
- La révision des dispositions juridiques relatives aux sanctions et l'élargissement de leurs champs d'application en vue de couvrir les transactions immobilières dans les quartiers d'habitat insalubre où la vente et la location ne pourront plus s'effectuer en dehors de la procédure de la régularisation urbanistique.

#### *4.3.4. Réalisations et perspectives*

En 2003, 154 671 unités ont été mises en chantiers (logements et lots) dont 103 510 unités par des promoteurs privés et 51 161 par les organismes publics. En 2003, 11 conventions ont été signées avec le privé.

En 2004, 140 910 unités sont mises en chantiers (logements et lots) dont 87 % de lots et 13 % de logements. Pour 2004, 12 conventions pour la réalisation de 25 000 logements ont été signées.

En somme, malgré l'offre de l'habitat social, le Maroc n'est toujours pas arrivé à l'éradication de l'habitat insalubre. Le problème reste posé car la population bidonvilloise ne cesse de croître en raison de l'exode rural et de l'extension du périmètre urbain.

Dans le contexte de décentralisation en cours, il devient nécessaire d'impliquer davantage les collectivités locales dans les actions en faveur de la promotion du logement. Dans cette perspective, il faut créer un effet de synergie et de créativité entre les différentes communes et régions afin de les responsabiliser notamment en matière de lutte contre les bidonvilles et l'habitat insalubre, et ce, progressivement, en tenant compte de leurs possibilités et de leurs moyens respectifs. Les communes se doivent d'agir en fonction de préoccupations sociales, en plus de leurs prérogatives économiques et environnementales. Il s'agit, sur le plan social, de faciliter l'accès des personnes démunies à un logement convenable. Leurs prérogatives en matière de gestion urbaine et leur place dans le contexte local les mettent en position d'acteurs privilégiés dans ces actions. L'habitation constitue une large part de l'assiette fiscale des communes (valeur des permis de bâtir émis à des fins résidentielles par les communes, part des taxes réservées aux communes des activités économiques et commerciales, taxe de d'édilité, etc...). En contrepartie, elles commandent la réalisation d'une multitude d'activités qui influencent à la fois les volets sociaux, économiques et administratifs de la vie municipale (protection de l'environnement résidentiel qui nécessite des services d'assainissement des eaux usées, de collecte et de traitement des ordures ménagères, de sécurité, etc...). Pour conforter cette position, il importe d'accroître les ressources des communes, notamment celles destinées aux infrastructures et aux services urbains, de renforcer leurs capacités d'intervention et d'encourager les formes de partenariat avec les opérateurs publics et privés.

## ***Conclusions et recommandations***

On peut considérer que la lutte contre la pauvreté ne fait que commencer au Maroc. C'est la bataille de l'époque. Elle n'est pas aisée. C'est une entreprise exigeante et de longue haleine, car, elle n'est pas un phénomène temporaire, c'est une caractéristique structurelle durable du processus de développement. Elle

intégrer, au-delà de son aspect d'ordre matériel, plusieurs paramètres liés à l'éducation, la santé et l'environnement. Ceci exige la mobilisation d'importantes ressources tant financières qu'humaines.

Les politiques sociales menées depuis notamment les années 90 ont permis d'améliorer significativement la plupart des indicateurs dans l'ensemble des domaines sociaux. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, qui représentent les 2/3 des pauvres au niveau national, les programmes mis en œuvre ont eu des impacts socio-économiques très importants. La réduction des inégalités entre le milieu rural et urbain requiert, à l'avenir, une politique plus active d'accès aux services sociaux de base qui, couplée à une diversification des systèmes de production et de l'offre d'emploi, permettrait de réduire les inégalités socio-économiques.

Le développement social exige ainsi des efforts croissants des pouvoirs publics, notamment au niveau budgétaire, exigeant une augmentation du budget allouée à ce secteur mais surtout un redéploiement des dépenses davantage en faveur des populations défavorisées à travers des actions mieux ciblées. À titre d'exemple, le budget de l'État finance la compensation des produits de première nécessité au profit de l'ensemble de la population. Le redéploiement de ces dépenses vers des rubriques spécifiques qui ne profitent qu'aux populations démunies augmenterait l'impact social de l'action publique.

Le développement social réalisé au cours des dernières années provient de programmes propres à chaque secteur. Afin de capitaliser les efforts, optimiser l'utilisation des ressources et rallier le sentier d'un développement durable, il est nécessaire d'élaborer une stratégie globale de développement. Cette stratégie devrait réunir l'ensemble des acteurs du développement et être étendue à tous les secteurs. Une meilleure coordination des investissements sociaux, par exemple, contribuerait à réduire davantage les inégalités d'accès aux infrastructures et services sociaux de base grâce à une meilleure connaissance des besoins et des potentialités. Une évaluation précise des impacts des stratégies sectorielles sur le développement, particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, pourrait inspirer certains axes d'une stratégie de développement intégrée.

Par ailleurs, les projets en faveur des pauvres ne doivent pas oublier la capacité qu'ont les pauvres de savoir s'organiser. Il faut que cette capacité d'organisation et d'assistance mutuelle soit mise en valeur. Les pauvres peuvent s'en sortir. Le mystère de la pauvreté est que les pauvres soient capables de survivre malgré le caractère presque inhumain de la situation dans laquelle ils se trouvent. Tout projet d'allègement de la pauvreté doit tenir compte de la faculté qu'ont les pauvres non seulement de faire face à leurs besoins fondamentaux mais aussi d'atténuer les effets des éléments inhumains de leur environnement pour conserver leur dignité d'hommes.

La stratégie de développement social, actuellement en cours, ne peut aboutir à des résultats probants que si elle :

- Intègre les programmes en vue d'augmenter fortement leur efficacité interne et l'impact positif qu'ils pourraient avoir sur la situation socio-économique des populations visées. La pauvreté est un problème intersectoriel et nécessite, par conséquent, de renforcer la coordination entre les départements concernés par le développement social et l'intégration de leurs actions les unes avec les autres. La coordination des interventions des différents départements ministériels est nécessaire pour une meilleure synergie et une meilleure rentabilité en évitant les duplications;
- Crée des dynamiques locales basées sur un partenariat entre l'État, les collectivités locales, et les composantes de l'économie sociale. Ce partenariat visera à focaliser l'action sur les poches de pauvreté les plus fortes et créer un maximum d'effets induits au niveau local. Les acteurs de la société civile sont un partenaire incontournable dans l'action sociale. Cependant, les pouvoirs publics ne doivent pas se départir de leur rôle d'atténuation des contradictions et d'une meilleure répartition du revenu national.
- Instaure la pratique systématique de l'évaluation et du suivi. Il y a un besoin d'un système de suivi global

mais gérable pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté. Les actions et les programmes entrepris font rarement l'objet d'une véritable évaluation pour en tirer les enseignements qui s'imposent. L'élaboration d'un tableau de bord relatif aux indicateurs socioéconomiques est nécessaire pour suivre les réalisations, les blocages et les reculs des domaines clés du développement social ;

Une véritable réponse à la pauvreté et l'exclusion exige, par ailleurs, un renversement de perspective, une révision des principes de la gestion du social et de l'économie. Une véritable politique d'intégration sociale doit :

- S'appuyer sur le respect du droit du citoyen et assurer à tous l'accès aux services et aux revenus ;
- Revoir le statut du travail dans la distribution de la richesse et dans la valorisation des individus ;
- Utiliser l'innovation technologique comme outil de déconcentration de la société civile ;
- Favoriser, aussi bien au plan national que local, la concertation entre les différents acteurs sociaux (État, syndicats, entreprises et milieux associatifs) qui sont susceptibles de recréer les liens sociaux et politiques.

## ***Références bibliographiques***

Actes des Journées d'Études (1995), « Pauvreté : conception, mesures et stratégies d'allègement », 15-17 juin, Marrakech.

Amor Mohamed Fouad (2003), « L'État à l'épreuve du social », REMALD, Rabat.

Caisse de compensation (2004).

CERED et UCI (1997), « Population, Environnement et Pauvreté », Actes du Symposium international, 28-29 octobre, Rabat.

CERED (1997), « Population vulnérable : Profil socio-démographique et répartition spatiale », Rabat.

CENUA et PNUD (1999), « Rapport National Maroc », Conférence sous-régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social : sous-région de l'Afrique du Nord, 23-25 mars, Marrakech.

Conseil Général du Développement Agricole (1999), « Stratégie 2020 de Développement rural », Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes.

Direction de la Politique Économique Générale (Ministère de l'Économie et des Finances) (2002), « Les politiques sociales au Maroc : État des lieux », document de travail N° 80, septembre, Rabat.

Elmanouar Mohamed (2004), « Le Sud – Est marocain, réflexion sur l'occupation et l'organisation des espaces sociaux et politiques – le cas du Dadès ».

Éducation Nationale (2004), Cantines scolaires.

Entraide Nationale (2004).

Haut Commissariat au Plan (2004), ENCDM 2000-2001.

INSEA et CROP (1998), « Les Politiques de Lutte contre la Pauvreté dans le Bassin Méditerranéen », Atelier International, 27-28, Rabat.

Khrouz Driss (2003), (sous la Dir.) : le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation.

Lazarev Grigori (1968), Changement social et développement dans les campagnes marocaines, B.E.S du Maroc – N° 109.

Mernissi Fatima (2003), ONG rurales de Haut- Atlas, les Ait – Débrouille.

ONE (2004), PERG. Rapport annuel.

ONEP (2004), PAGER. Rapport annuel.

- Ouhajou Lekbir (1996), « Espace hydraulique et société au Maroc. Cas des systèmes d'irrigation dans la vallée de Dra ».
- Plan (2004), PNCRR. Rapport annuel.
- PNUD (2003), « Rapport de Développement Humain : Gouvernance et accélération du développement humain », Rabat.
- Promotion Nationale (2004). Rapport annuel.
- Zouiten Mounir (1998), « Étude du suivi de l'Initiative 20-20 : examen des possibilités de mobilisation de ressources financières additionnelles en faveur des Services Sociaux Essentiels (SSE) », en collaboration avec MM. Azeddine Akesbi et Najib Guedira, PNUD.
- (2000), « L'insertion urbaine des migrants au Maroc », dans Bulletin Économique et Social du Maroc, Rapport du Social 2000, n° 1, BESM, Édition Okad, IURS, Rabat.
- (2000) « Rapport sur la refonte des Programmes des Centres d'Éducation et de Formation (CEF) de l'Entraide Nationale », MDSSEFP.
- (2000) « La question de la pauvreté urbaine au Maroc », dans « Enjeux et acteurs de la gestion urbaine : redistribution des pouvoirs dans les villes marocaines », INAU, URBAMA et CESHS, Éditions CODESRIA, Dakar.
- (2001) « Effets socio-économiques et culturels de l'électrification dans un douar rural au sud du Maroc : cas du douar de Oueld Sguire dans la Préfecture de Taroudant », en collaboration avec Nadia Lamarkbi (IRED-Dijon), dans « les mutations sociales et culturelles dans la campagne marocaine », Publication colloques et séminaires, N° 102, avril, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat.
- (2001) « Réseaux de parenté et pratiques de don », Revue Critique économiques, n° 5, Printemps, Rabat.
- (2001) « Exode rural et impacts sur l'environnement et le tissu urbain au Maroc », en collaboration avec Mehdi Lahlou, Rapport du Social 2001, BESM, n° 2, septembre, Rabat.
- Zriouli M'Hamed (2003), « Monde arabe : gouvernance démocratique et développement social durable », Éditions Okad, Rabat.